

**Modification n° 1 datée du 19 décembre 2023
apportée au prospectus simplifié daté du 23 juin 2023
relativement au**

Portefeuille personnel de revenu équilibré CI* (qui sera renommé *Catégorie Portefeuille FNB équilibré Mosaïque CI*) (actions de séries A, T5, T7, B, B5, B7, F, FT5, FT7, I et P)

Portefeuille personnel de revenu prudent CI* (qui sera renommé *Catégorie Portefeuille FNB équilibré à revenu Mosaïque CI*) (actions de séries A, T5, T7, B, B5, B7, F, FT5, FT7, I et P)

Portefeuille personnel de revenu défensif CI* (qui sera renommé *Catégorie Portefeuille FNB à revenu Mosaïque CI*) (actions de séries A, T5, B, B5, F, FT5, I et P)

Portefeuille personnel de croissance et de revenu CI* (qui sera renommé *Catégorie Portefeuille FNB équilibré de croissance Mosaïque CI*) (actions de séries A, T4, T6, B, B4, B6, F, FT4, FT6, I et P)

Portefeuille personnel de croissance CI* (qui sera renommé *Catégorie Portefeuille FNB croissance Mosaïque CI*) (actions de séries A, T4, T6, B, B4, B6, F, FT4, FT6, I et P)

(individuellement, un « Fonds » et, collectivement, les « Fonds »)

* Une catégorie d'actions de Sentry Corporate Class Ltd.

Le prospectus simplifié des Fonds daté du 23 juin 2023 (le « **prospectus simplifié** ») est modifié par les présentes et doit être lu à la lumière des renseignements supplémentaires énoncés ci-après. Des changements correspondants tenant compte de cette modification n° 1 sont par les présentes apportés à toute information applicable du prospectus simplifié. À tous les autres égards, l'information du prospectus simplifié demeure inchangée.

Les termes importants qui ne sont pas définis dans la présente modification n° 1 ont le sens qui leur est attribué dans le prospectus simplifié.

Assemblées des porteurs de titres

Les porteurs de titres de chaque Fonds seront invités à approuver diverses questions, décrites plus en détail dans le présent document, lors d'assemblées extraordinaires des porteurs de titres qui se tiendront le ou vers le 20 mars 2024 (chacune, une « **assemblée** », et collectivement, les « **assemblées** »).

Modifications aux objectifs de placement

Gestion mondiale d'actifs CI (le « **gestionnaire** ») demande l'approbation des porteurs de titres de chaque Fonds lors de l'assemblée en ce qui concerne la modification proposée de l'objectif de placement du Fonds. Le tableau ci-dessous présente les objectifs de placement actuels et proposés :

Objectif de placement actuel	Objectif de placement proposé
Portefeuille personnel de revenu défensif CI* (qui sera renommé <i>Catégorie Portefeuille FNB à revenu Mosaïque CI</i>)	

Objectif de placement actuel	Objectif de placement proposé
L'objectif de placement du Fonds est de procurer un revenu courant, de préserver le capital et d'offrir une possibilité de plus-value du capital en investissant prudemment dans un portefeuille diversifié géré de façon dynamique qui est composé principalement de titres à revenu fixe et de titres de capitaux propres mondiaux.	L'objectif de placement du Fonds est de procurer un équilibre entre le revenu et la croissance du capital, axé sur la préservation du capital à moyen et à long terme, en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de fonds négociés en bourse de titres à revenu fixe et de titres de participation.
<i>Portefeuille personnel de revenu prudent CI* (qui sera renommé Catégorie Portefeuille FNB équilibré à revenu Mosaïque CI)</i>	
L'objectif de placement du Fonds est de procurer un revenu courant, d'assurer la préservation du capital et d'apporter une possibilité de plus-value du capital en investissant prudemment dans un portefeuille géré de façon dynamique et diversifié, composé de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe mondiaux.	L'objectif de placement du Fonds est de procurer un équilibre entre le revenu et la croissance du capital à long terme, avec une préférence pour le revenu, en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de fonds négociés en bourse de titres à revenu fixe et de titres de participation.
<i>Portefeuille personnel de revenu équilibré CI* (qui sera renommé Catégorie Portefeuille FNB équilibré Mosaïque CI)</i>	
L'objectif de placement du Fonds est de procurer un revenu courant et la possibilité d'une plus-value du capital à long terme en investissant dans un portefeuille géré de façon dynamique et diversifié, composé de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe mondiaux.	L'objectif de placement du Fonds est de procurer un équilibre entre le revenu et la croissance du capital à long terme, en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de fonds négociés en bourse de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe.
<i>Portefeuille personnel de croissance et de revenu CI (qui sera renommé Catégorie Portefeuille FNB équilibré de croissance Mosaïque CI)</i>	
L'objectif de placement du Fonds est de procurer un équilibre entre une plus-value du capital à long terme et un revenu courant en investissant dans un portefeuille géré de façon dynamique et diversifié, composé de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe mondiaux.	L'objectif de placement du Fonds est de procurer une croissance du capital à long terme, en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de fonds négociés en bourse de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe.
<i>Portefeuille personnel de croissance CI (qui sera renommé Catégorie Portefeuille FNB croissance Mosaïque CI)</i>	
L'objectif de placement du Fonds est de procurer une plus-value du capital à long terme et la possibilité d'un revenu courant en investissant dans un portefeuille géré de façon dynamique et diversifié,	L'objectif de placement du Fonds est de procurer une croissance du capital à long terme, en investissant principalement dans un portefeuille

Objectif de placement actuel	Objectif de placement proposé
composé principalement de titres de capitaux propres et, dans une moindre mesure, de titres à revenu fixe mondiaux.	diversifié de fonds négociés en bourse de titres de capitaux propres.

Changements de nom

Sous réserve de l’approbation des modifications des objectifs de placement, à compter de la fermeture des bureaux vers le 12 avril 2024, les noms des Fonds seront remplacés par les noms présentés en regard de chacun d’entre eux dans le tableau ci-dessous :

<u>Nom actuel</u>		<u>Nouveau nom</u>
Portefeuille personnel de revenu défensif CI	®	Catégorie Portefeuille FNB à revenu Mosaïque CI
Portefeuille personnel de revenu prudent CI	®	Catégorie Portefeuille FNB équilibré à revenu Mosaïque CI
Portefeuille personnel de revenu équilibré CI	®	Catégorie Portefeuille FNB équilibré Mosaïque CI
Portefeuille personnel de croissance et de revenu CI	®	Catégorie Portefeuille FNB équilibré de croissance Mosaïque CI
Portefeuille personnel de croissance CI	®	Catégorie Portefeuille FNB croissance Mosaïque CI

Frais de gestion annuels, frais d’administration et commissions de suivi des Fonds

Sous réserve de l’approbation des modifications des objectifs de placement, à compter du 12 avril 2024, les frais des Fonds seront modifiés dans le prospectus simplifié de la façon indiquée ci-après.

1. Les frais de gestion maximums payables à l’égard des séries suivantes du Fonds seront réduits comme suit :

Fonds	Série A ou série T (le cas échéant)	Série B ou série BT (le cas échéant)	Série F ou série FT (le cas échéant)

Portefeuille personnel de revenu défensif CI* (qui sera renommé Catégorie Portefeuille FNB à revenu Mosaïque CI)	0,95	0,95	0,45
Portefeuille personnel de revenu prudent CI* (qui sera renommé Catégorie Portefeuille FNB équilibré à revenu Mosaïque CI)	1,45	1,45	0,45
Portefeuille personnel de revenu équilibré CI* (qui sera renommé Catégorie Portefeuille FNB équilibré Mosaïque CI)	1,50	1,50	0,50
Portefeuille personnel de croissance et de revenu CI (qui sera renommé Catégorie Portefeuille FNB équilibré de croissance Mosaïque CI)	1,50	1,50	0,50
Portefeuille personnel de croissance CI (qui sera renommé Catégorie Portefeuille FNB croissance Mosaïque CI)	1,55	1,55	0,55

2. Le tableau des frais d'administration des Fonds sera mise à jour pour refléter un taux de 0,15 % pour toutes les séries (à l'exception de la série I).
3. Les investisseurs qui investissent dans des titres des séries I ou P, selon le cas, nous versent directement des frais de gestion réduits. Les frais de gestion maximums payables à l'égard des séries du Fonds seront réduits comme suit :

Fonds	Série P (le cas échéant)	Série I (le cas échéant)
Portefeuille personnel de revenu défensif CI* (qui sera renommé Catégorie Portefeuille FNB à revenu Mosaïque CI)	0,45	0,60
Portefeuille personnel de revenu prudent CI* (qui sera renommé Catégorie Portefeuille FNB équilibré à revenu Mosaïque CI)	0,45	0,60
Portefeuille personnel de revenu équilibré CI* (qui sera renommé Catégorie Portefeuille FNB équilibré Mosaïque CI)	0,50	0,65
Portefeuille personnel de croissance et de revenu CI (qui sera renommé Catégorie Portefeuille FNB équilibré de croissance Mosaïque CI)	0,50	0,65
Portefeuille personnel de croissance CI (qui sera renommé Catégorie Portefeuille FNB croissance Mosaïque CI)	0,55	0,70

4. Nous versons des commissions de suivi à votre courtier (y compris le courtier exécutant) lorsque vous acquérez des titres de série A, B, BT ou T selon l'option avec FAI, l'option avec FAR, l'option avec FRI ou l'option avec frais réduits, selon le cas, jusqu'à concurrence des pourcentages maximums indiqués dans le tableau suivants. Les commissions de suivi sont payées à même nos frais de gestion. Les commissions de suivi maximales payables à l'égard des séries suivantes des Fonds seront les suivantes :

Fonds	Option avec FAI jusqu'à concurrence de :	Option avec FAR jusqu'à concurrence de :	Option avec frais réduits jusqu'à concurrence de :
	Série A et série T (le cas échéant)	Série B et série BT (le cas échéant)	Série B et série BT (le cas échéant)
Portefeuille personnel de revenu défensif CI* (<i>qui sera renommé Catégorie Portefeuille FNB à revenu Mosaïque CI</i>)	0,50	0,25	0,25
Portefeuille personnel de revenu prudent CI* (<i>qui sera renommé Catégorie Portefeuille FNB équilibré à revenu Mosaïque CI</i>)	1,00	0,50	0,50
Portefeuille personnel de revenu équilibré CI* (<i>qui sera renommé Catégorie Portefeuille FNB équilibré Mosaïque CI</i>)	1,00	0,50	0,50
Portefeuille personnel de croissance et de revenu CI (<i>qui sera renommé Catégorie Portefeuille FNB équilibré de croissance Mosaïque CI</i>)	1,00	0,50	0,50
Portefeuille personnel de croissance CI (<i>qui sera renommé Catégorie Portefeuille FNB croissance Mosaïque CI</i>)	1,00	0,50	0,50

Droits accordés par la loi aux acquéreurs

La législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous confère un droit de résolution à l'égard d'un contrat d'achat de titres d'organismes de placement collectif, que vous pouvez exercer dans les deux jours ouvrables de la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou un droit d'annulation par rapport à toute souscription, que vous pouvez exercer dans les 48 heures de la réception de la confirmation de votre offre d'achat.

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous permet de demander la nullité d'un contrat de souscription de titres d'un organisme de placement collectif et un remboursement ou des dommages-intérêts, si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent des renseignements faux ou trompeurs sur le Fonds. Ces diverses actions doivent habituellement être exercées dans des délais déterminés.

Pour obtenir de plus amples renseignements, reportez-vous à la législation sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez votre conseiller juridique.

Gestion mondiale d'actifs CI est une dénomination sociale enregistrée de CI Investments Inc.

Pour demander un autre format, veuillez communiquer avec nous depuis notre site Web à l'adresse www.ci.com ou par téléphone au 1-800-792-9355.

ATTESTATION DES FONDS, DU GESTIONNAIRE ET DU PROMOTEUR

Le prospectus simplifié daté du 23 juin 2023, dans sa version modifiée par la présente modification n° 1, ainsi que les documents qui y sont intégrés par renvoi, révèlent de façon exhaustive, véridique et précise tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié daté du 23 juin 2023, dans sa version modifiée par la présente modification n° 1, conformément à la législation en valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada, et ne contiennent pas d'information fausse ou trompeuse.

Date : 19 décembre 2023

GESTION MONDIALE D'ACTIFS CI

À TITRE DE GESTIONNAIRE, DE FIDUCIAIRE ET DE PROMOTEUR DES FONDS

<i>« Darie Urbanky »</i>	<i>« Yvette Zhang »</i>
Darie Urbanky	Yvette Zhang
agissant à titre de chef de la direction	Chef des finances
Gestion mondiale d'actifs CI	Gestion mondiale d'actifs CI

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE GESTION MONDIALE D'ACTIFS CI, EN SA QUALITÉ DE FIDUCIAIRE DES FONDS EN FIDUCIE ET DE GESTIONNAIRE ET PROMOTEUR DES FONDS

<i>« Duarte Boucinha »</i>	<i>« Yvette Zhang »</i>	<i>« Elsa Li »</i>
Duarte Boucinha	Yvette Zhang	Elsa Li
Chef de la direction	Administratrice	Administratrice
Sentry Corporate Class Ltd.	Sentry Corporate Class Ltd.	

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE SENTRY CORPORATE CLASS LTD.

<i>« Darie Urbanky »</i>	<i>« Yvette Zhang »</i>	<i>« Elsa Li »</i>
Darie Urbanky	Yvette Zhang	Elsa Li
Administrateur	Administratrice	Administratrice